

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2486

14 octobre 2011

### SOMMAIRE

<b>African Business Development S.A.</b> .....	<b>119282</b>	<b>Dresden Properties S.à r.l.</b> .....	<b>119315</b>
<b>AIG/Lincoln Campus-M Schatzbogen S.à.r.l.</b> .....	<b>119304</b>	<b>Dropal S.A.</b> .....	<b>119309</b>
<b>AIG/Lincoln EE CS Two</b> .....	<b>119318</b>	<b>DSE S.A.</b> .....	<b>119320</b>
<b>A.L.D. Participations S.A.</b> .....	<b>119304</b>	<b>Dumong S.à.r.l.</b> .....	<b>119322</b>
<b>Alimede Luxembourg S.à.r.l.</b> .....	<b>119319</b>	<b>Elman Holdings S.A.</b> .....	<b>119311</b>
<b>ArcStore S.A.</b> .....	<b>119306</b>	<b>Entreprise Vert 6 S.à r.l.</b> .....	<b>119325</b>
<b>Chunko S.A.</b> .....	<b>119305</b>	<b>European Energy Assets S.A.</b> .....	<b>119328</b>
<b>CitCor Residential Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>119294</b>	<b>Field Intelligence for Social Innovation, A.s.b.l.</b> .....	<b>119315</b>
<b>Claudett - Invest S.A.</b> .....	<b>119319</b>	<b>G'EM les gem's s.à r.l.</b> .....	<b>119325</b>
<b>CMC Capital Luxembourg 4</b> .....	<b>119296</b>	<b>HarbourVest Acquisition S.à r.l.</b> .....	<b>119322</b>
<b>COF II (B) (Lux) SARL</b> .....	<b>119297</b>	<b>HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l.</b> ...	<b>119318</b>
<b>Compagnie du Lac aux Lotus S.A., S.P.F.</b> .....	<b>119307</b>	<b>Immobilière Feidt &amp; Thill S.A.</b> .....	<b>119314</b>
<b>Composition S.A.</b> .....	<b>119304</b>	<b>Lavanyla S.A.</b> .....	<b>119291</b>
<b>Composition S.A.</b> .....	<b>119305</b>	<b>MGJL Sub Co 3 (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>119325</b>
<b>Composition S.A.</b> .....	<b>119305</b>	<b>Patatina S.à r.l.</b> .....	<b>119322</b>
<b>Confelux Holding S.à.r.l.</b> .....	<b>119306</b>	<b>PGF III S.A.</b> .....	<b>119308</b>
<b>Copargest S.A., S.P.F.</b> .....	<b>119309</b>	<b>Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR</b> .....	<b>119311</b>
<b>Dépôt MANGEN ET KRACK S.à r.l.</b> ....	<b>119309</b>	<b>ProLogis Poland XCI S.à r.l.</b> .....	<b>119320</b>
<b>DFJ Lux IX A S.à r.l.</b> .....	<b>119318</b>	<b>SAS Institute S.à r.l.</b> .....	<b>119290</b>
<b>D-Lux International S.A.</b> .....	<b>119310</b>	<b>Sports Brands Corporation S.à r.l.</b> .....	<b>119328</b>
<b>Dolvifra SPF S.A.</b> .....	<b>119318</b>	<b>T-LUX Technologies S.A.</b> .....	<b>119282</b>
<b>Doushan S.A., SPF</b> .....	<b>119319</b>	<b>TPL Borken S.à r.l.</b> .....	<b>119284</b>
<b>DreiP AG</b> .....	<b>119315</b>	<b>TPL Ludwigsburg S.à r.l.</b> .....	<b>119297</b>
<b>DreiP AG et Cie. S.e.c.s.</b> .....	<b>119315</b>	<b>Via One Vision Holdings Sàrl</b> .....	<b>119297</b>

**T-LUX Technologies S.A., Société Anonyme,  
(anc. African Business Development S.A.)**

Siège social: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.196.

In the year two thousand eleven, on the eighth of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "African Business Development S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 122196, incorporated pursuant to a deed of Me Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg-Eich, on the 17<sup>th</sup> of November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 85 of January 31, 2007.

The meeting is presided by Mr. Luc HILGER, chartered accountant, residing professionally in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Flemming Griis PETERSEN, companies director, residing in DK-8000 Aarhus C, 93 TV SKT. Pauls Kirkeplads (Denmark).

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the Company's name into "T-LUX Technologies S.A." and subsequent amendment of the first sentence of article 1 of the bylaws;

2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Resolution*

The meeting decides to change the Company's name into "T-LUX Technologies S.A." and to amend subsequently the first sentence of article 1 of the bylaws as follows:

" **Art. 1. (first sentence)** There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "T-LUX Technologies S.A.", governed by the present articles of association as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of August 10, 1915 on commercial companies."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le huit août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "African Business Development S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122196, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 85 du 31 janvier 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc HILGER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Flemming Griis PETERSEN, directeur de sociétés, demeurant à DK-8000 Aarhus C, 93 TV SKT. Pauls Kirkeplads (Danemark).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la Société en "T-LUX Technologies S.A." et modification subséquente de la première phrase de l'article 1 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "T-LUX Technologies S.A." et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup> . (première phrase).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "T-LUX Technologies S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HILGER, F. G. PETERSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2011. LAC/2011/36385. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011120880/108.

(110138852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**TPL Borken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.125,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.063.

---

In the year two thousand and eleven, the fifth day of August, before M<sup>e</sup> Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 159.866 (Brack),

hereby represented by Danielle Schroeder, company manager, residing professionally in Luxembourg, in her capacity as authorised representative of the Company,

AND,

Mrs. Heli OLAMI, born on March 27<sup>th</sup>, 1970, domiciled at 5<sup>th</sup> Tnu'at Hameri Street, IL-52325 Ramat Gan, Israël,

hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal ,

being all the shareholders (the Shareholders) of TPL Borken S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 123.063 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 15, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-670 of April 20, 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 19, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-1768 of August 21, 2007.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Creation of two classes of shares in the share capital of the Company namely (i) class A shares (the Class A Shares) and (ii) class B shares (the Class B Shares), all having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each;
3. Conversion of the 500 existing shares in the share capital of the Company into Class A Shares;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) Class A Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to thirteen thousand one hundred twenty-five euro (EUR 13,125.-) by way of the creation and issuance of twenty-five (25) new Class A Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares;
5. Subscription to and payment of the newly issued shares as specified under item 4. above by a contribution in kind, the remaining amount to be affected to the Class A share premium account of the Company;
6. Subsequent amendment to article 8. and article 19. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the creation of new classes of shares adopted under item 2. above and the increase of the share capital specified under item 4.;
7. Amendment to articles 16 and 17 of the Articles, so that the financial year of the Company shall begin on January 1 of any calendar year and shall end on December 31 of the same calendar year;
8. Modification of the current financial year of the Company, having started on October 1, 2010, to be closed on December 31, 2010 instead of September 30, 2011;
9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;
10. Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that they have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to create two classes of shares in the share capital of the Company namely (i) class A shares (the Class A Shares) and (ii) class B shares (the Class B Shares), all having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to convert the five hundred (500) existing shares in the share capital of the Company into Class A Shares.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) Class A Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to thirteen thousand one hundred twenty-five euro (EUR 13,125.-) by way of the creation and issuance of twenty-five (25) new Class A Shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Brack Capital Kaufland S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe to twenty-three (23) new Class A Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of two million three hundred fifty-five thousand four hundred ninety-five euro (EUR 2,355,495.-) that it has against the Company (the Brack Receivable).

The contribution of the Brack Receivable in an aggregate amount of two million three hundred fifty-five thousand four hundred ninety-five euro (EUR 2,355,495.-) is allocated as follows:

(i) an amount of five hundred seventy-five euro (EUR 575.-) is allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of two million three hundred fifty-four thousand nine hundred twenty euro (EUR 2,354,920.-) is allocated to the share premium account attached to the Class A Shares of the Company.

The valuation of the Brack Receivable is evidenced by inter alia (i) an interim balance sheet of the Company dated as of June 30, 2011 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on August 2, 2011 by the management of Brack and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that:

“Brack is the legal owner of the Brack Receivable. Brack is solely entitled to and possesses the power to dispose of the Brack Receivable;

- the Brack Receivable is freely transferable and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Brack Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Brack;

- the outstanding amount payable by the Company under the Brack Receivable corresponds to its nominal value of two million three hundred fifty-five thousand four hundred ninety-five euro (EUR 2,355,495.-), as shown in the interim balance sheet of the Company dated as of June 30, 2011. Since the date of the interim balance sheet there have been no changes to this outstanding amount. The Company being the debtor of the Brack Receivable, the management proposes to contribute the Brack Receivable into the Company’s equity for a contribution value equal to its nominal value of two million three hundred fifty-five thousand four hundred ninety-five euro (EUR 2,355,495.-); and

- upon contribution of the Brack Receivable to the Company, the Brack Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Mrs. Heli OLAMI, represented as stated above, declares to subscribe to two (2) new Class A Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of two hundred four thousand eight hundred fifty euro (EUR 204,850.-) that she has against the Company (the Olami Receivable).

The contribution of the Olami Receivable in an aggregate amount of two hundred four thousand eight hundred fifty euro (EUR 204,850.-) is allocated as follows:

(i) an amount of fifty euro (EUR 50) is allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of two hundred four thousand eight hundred euro (EUR 204,800.-) is allocated to the share premium account attached to the Class A Shares of the Company.

The valuation of the Olami Receivable is evidenced by inter alia, (i) an interim balance sheet of the Company dated as of June 30, 2011 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on July 25, 2011 by Mrs. Heli Olami and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that:

“Mrs. Heli Olami is the legal owner of the Olami Receivable. Mrs. Heli Olami is solely entitled to and possesses the power to dispose of the Olami Receivable;

- the Olami Receivable is freely transferable and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Olami Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Mrs. Heli Olami;

- The outstanding amount payable by the Company under the Olami Receivable corresponds to its nominal value of two hundred four thousand eight hundred fifty euro (EUR 204,850.-), as shown in the interim balance sheet of the Company dated as of June 30, 2011. Since the date of the interim balance sheet there have been no changes to this outstanding amount. The Company being the debtor of the Olami Receivable, Mrs. Heli Olami proposes to contribute the Olami Receivable into the Company’s equity for a contribution value equal to its nominal value of two hundred four thousand eight hundred fifty euro (EUR 204,850.-); and

- upon contribution of the Olami Receivable to the Company, the Olami Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Such certificates and a copy of the interim balance sheet, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in the share capital, as follows:

Brack Capital Kaufland S.à r.l. . . . . .	483 Class A Shares
Mrs. Heli OLAMI . . . . .	42 Class A Shares
Total: . . . . .	525 Class A Shares

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 8, 16, 17 and 19 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The share capital of the Company is set at thirteen thousand one hundred twenty-five euro (EUR 13,125.-), represented by five hundred twenty-five (525) class A shares in registered form, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the Class A Shares) all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be increased in one or several times by the issuance of Class A Shares or class B shares (the Class B Shares and together with the Class A Shares, the “shares”).

Each share premium amount paid with respect to the issuance of a class of shares in the share capital of the Company shall be attached to such class of shares.

No distribution of any kind can be made on the Class A Shares before the share premium attached to the Class B Shares (if any) is repaid in full.”

“ **Art. 16.** The Company’s financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup> .

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.”

“ **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

Subject to the provisions of article 8 above, the balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves,

but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.”

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve, as a consequence of the modification of article 16 referred to here above, that the next Company's financial year starting on October 1<sup>st</sup>, 2011 will end on December 31<sup>st</sup>, 2011.

*Seventh resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued class A shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand three hundred Euro (EUR 3.300,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

En l'an deux mille onze, le cinquième jour du mois d'août, par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.866 (Brack),

ici représentée par Danielle Schroeder, administratrice de société, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que mandataire de la Société valablement autorisé,

ET

Mme Heli OLAMI, née le 27 mars 1970, domiciliée au 5<sup>th</sup> Tnu'at Hameri Street, IL-52325 Ramat Gan, Israël,

ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

en tant qu'associés (les Associés) de TPL Borken S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.063 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société). La Société a été constituée par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 670 le 20 avril 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1768 le 21 août 2007.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocations;
2. Création de deux catégories de parts sociales dans le capital de la Société, soit (i) des parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et (ii) des parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;
3. Conversion des 500 parts sociales existantes de la Société en Parts Sociales de Classe A;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125) par la création et l'émission de vingt-cinq (25) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

5. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné au point 4. ci-dessus par un apport en nature, le solde étant affecté au compte de prime d'émission Classe A de la Société;

6. Modification subséquente des articles 8. et 19. des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y faire figurer la création de nouvelles catégories de parts sociales adoptée au point 2. ci-dessus et l'augmentation du capital social décrite au point 4.;

7. Modification des articles 16 et 17 des Statuts pour que l'exercice social de la Société débute le 1 janvier de chaque année calendaire et prenne fin le 31 décembre de la même année calendaire;

8. Modification de l'actuel exercice social de la Société qui a débuté le 1 octobre 2010 pour qu'il prenne fin le 31 décembre 2010 au lieu du 30 septembre 2011;

9. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

10. Divers.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

Les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société ayant été valablement convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de créer deux catégories de parts sociales dans le capital de la Société, soit (i) des parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et (ii) des parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

*Troisième résolution*

Les Associés décident de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales de Classe A.

*Quatrième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125) par la création et l'émission de vingt-cinq (25) nouvelles Parts Sociales de Classe A de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Brack Capital Kaufland S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-trois (23) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant de deux millions trois cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 2.355.495) qu'elle détient envers la Société (la Créance Brack).

L'apport de la Créance Brack d'un montant total de deux millions trois cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 2.355.495) est affecté de la manière suivante:

(i) un montant de cinq cent soixante-quinze euros (EUR 575) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de deux millions trois cent cinquante-quatre mille neuf cent vingt euros (EUR 2.354.920) au compte de prime d'émission lié au Parts Sociales de Classe A de la Société.

L'évaluation de la Créance Brack est certifiée entre autre par (i) un bilan intérimaire de la Société en date du 30 juin 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis le 2 août 2011 par la gérance de Brack, reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort dudit certificat que:

«- Brack est le seul propriétaire de la Créance Brack. Brack est le seul ayant droit à la Créance Brack et a le droit d'en disposer.

- la Créance Brack est librement cessible, elle n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété de la Créance Brack apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Brack;

- le solde dû par la Société selon la Créance Brack correspond à sa valeur nominale de deux millions trois cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 2.355.495) comme démontré dans le bilan intérimaire de la Société en date du 30 juin 2011. Depuis la date du bilan intérimaire, aucune modification n'a été apportée à ce solde. La Société étant le débiteur de la Créance Brack, la gérance propose d'apporter au capital de la Société la Créance Brack



dont la valeur d'apport correspond à sa valeur nominale de deux millions trois cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 2.355.495); et

- dès l'apport de la Créance Brack à la Société, la Créance Brack sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Mme Heli OLAMI, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux (2) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libère par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de deux cent quatre mille huit cent cinquante euros (EUR 204.850) qu'elle détient envers la Société (la Créance Olami).

L'apport de la Créance Olami d'un montant total de deux cent quatre mille huit cent cinquante euros (EUR 204.850) est affecté de la manière suivante:

(i) un montant de cinquante euros (EUR 50) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de deux cent quatre mille huit cents euros (EUR 204.800) au compte de prime d'émission lié au Parts Sociales de Classe A de la Société.

L'évaluation de la Créance Olami est certifiée entre autre par (i) un bilan intérimaire de la Société en date du 30 juin 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis le 25 juillet 2011 par Mme Olami, reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort dudit certificat que:

«- Mme Olami est la seule propriétaire de la Créance Olami. Mme Olami est le seul ayant droit à la Créance Olami et a le droit d'en disposer.

- la Créance Olami est librement cessible, elle n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété de la Créance Olami apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Mme Olami;

- le solde dû par la Société selon la Créance Olami correspond à sa valeur nominale de deux cent quatre mille huit cent cinquante euros (EUR 204.850) comme démontré dans le bilan intérimaire de la Société en date du 30 juin 2011. Depuis la date du bilan intérimaire, il n'y a eu aucune modification à ce solde. La Société étant le débiteur de la Créance Olami, la gérance propose d'apporter au capital de la Société la Créance Olami dont la valeur d'apport correspond à sa valeur nominale de deux cent quatre mille huit cent cinquante euros (EUR 204.850); et

- dès l'apport de la Créance Olami à la Société, la Créance Olami sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Les certificats et la copie du bilan intérimaire, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés décident d'enregistrer que la participation dans la Société après l'augmentation de capital est la suivante:

Brack Capital Kaufland S.à r.l. ....	483 Parts Sociales de Classe A
Mme. Heki OLAMI . . . . .	42 Parts Sociales de Classe A
Total: . . . . .	525 Parts Sociales de Classe A

#### Cinquième résolution

En conséquence des décisions qui précèdent, les Associés décident de modifier les articles 8, 16, 17 et 19 des Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de Classe A sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A) toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté à une ou plusieurs reprises par l'émission de Parts Sociales de Classe A ou de parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales).

Chaque prime d'émission payée en rapport avec l'émission d'une catégorie spécifique de parts sociales dans le capital social de la Société sera liée à ladite catégorie de parts sociales.

Aucune distribution de quelque nature ne sera effectuée sur les Parts Sociales de Classe A avant que la prime d'émission liée au Parts Sociales de Classe B (le cas échéant) ne soit entièrement remboursée.»

« **Art. 16.** L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale avec le bilan.»

« **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-dessus, le solde est à la disposition des associés.

Les Associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base de relevés de comptes établis par les gérants montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut être supérieur aux bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve prévue par la loi ou par les présents statuts.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.»

#### *Sixième résolution*

Les associés décident, suite à la modification de l'article 16 dont question ci-dessus, que le prochain exercice social, commençant le 1<sup>er</sup> octobre 2011, se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Septième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales de classe A nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: D. Schroeder, V. Schmitt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2011. LAC/2011/36053. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011116148/363.

(110133241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

---

### **SAS Institute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.390.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°59 du 27 janvier 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAS Institute S.à .r.l.

Signature

Référence de publication: 2011120677/15.

(110138433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Lavanyla S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 163.020.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le seize août;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "Georges & Associés S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107572,

dûment représentée par son gérant Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représenté par Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 4 août 2011, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "LAVANYLA S.A." (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est d'effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut employer ses fonds pour créer, gérer, développer et céder ses actifs tels qu'ils peuvent être constitués de temps en temps, acquérir, investir dans et céder toutes sortes de biens, matériels et immatériels, mobiliers et immobiliers, et notamment mais sans limitation, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, à l'acquisition, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, et de les développer.

La société peut posséder, développer et gérer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'acquérir, développer et céder des droits d'auteur, brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle, et gérer ces droits par voie de vente, de cession, d'échange et par tout autre moyen. La Société peut recevoir ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne un président parmi ses membres; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013.

Exceptionnellement et dans le respect de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la première assemblée générale annuelle se tiendra le 16 février 2012.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "Georges & Associés S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

### *Assemblée générale extraordinaire Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2) Comme autorisé par la loi et les statuts, Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né à Luxembourg, le 20 mars 1967, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

3) La société à responsabilité limitée "Veridice s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154843, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4. Les mandats de l'administrateur unique et de commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WUNSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2011. LAC/2011/36920. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011119466/178.

(110136868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

### **CitCor Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.183.

In the year two thousand eleven, on the tenth day of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

1. CPI CPEH 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118.036, and

2. Corpus Sireo Investment Residential No. 2 GmbH (formerly known as "Corpus Sireo Wohnen Beteiligung No. 2 GmbH"), a limited liability company existing under the laws of Germany, having its registered office at 50931 Köln, Aachener Str. 186, registered with the trade register in Düsseldorf under number HRB 66349;

both here represented by Mr Gianpiero SADDI, notarial clerck, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given on 9 August 2011 and on 10 August 2011, respectively.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole partners of CitCor Residential Holdings S.à r.l., (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183, incorporated pursuant to a notarial deed dated 9 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 September 2007 (number 1951) ("Mémorial C"), and whose articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 26 June 2009 published in the Mémorial C dated 23 July 2009 (number 1421).

The appearing parties representing the whole corporate capital request the notary to act the following resolutions:

#### *First resolution*

The partners resolve to increase the Company's share capital by an amount of ten euro (EUR 10,-)

so as to raise it from its present amount of six hundred thirty-five thousand seven hundred thirty-seven euro (EUR 635,737) to six hundred thirty-five thousand seven hundred forty-seven euro (EUR 635,747)

by the issue of nine (9) Class A Shares and one (1) Class B Share, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The issue of each new Class A and Class B Share shall occur at their nominal value subject to the payment of a share premium of five hundred thirty-four thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 534,999) per share.

The new Class A and B Shares have been subscribed as follows:

a) all nine (9) Class A Shares by CPI CPEH 2 S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in cash of four million eight hundred fifteen thousand euro (EUR 4,815,000), the difference between the nominal value of the newly issued Class A shares and the amount of the contribution in cash is to be allocated to the share premium account of the Company;

b) the one (1) Class B Share by Corpus Sireo Investment Residential No. 2 GmbH, prenamed, paid up by a contribution in cash of five hundred thirty-five thousand euro (EUR 535,000) the difference between the nominal value of the newly issued Class A shares and the amount of the contribution in cash is to be allocated to the share premium account of the Company.

Proof of the existence and of the value of the contribution was produced to the undersigned notary by a bank certificate.

#### *Second resolution*

As a result of the above share capital increase, the partners resolve to amend article 6, 1<sup>st</sup> paragraph of the Company's articles of association, as follows:

“ **6.1.** The Company's share capital is set at six hundred thirty-five thousand seven hundred forty-seven euro (EUR 635,747.-) divided into five hundred seventy-two thousand one hundred seventy-two (572,172) Class A Shares in registered form with a nominal value of one euro (1.- EUR) each and sixty-three thousand five hundred seventy-five (63,575) Class B Shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

There being no other items on the agenda, the partners resolve to close the meeting.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre Zweitausendelf, am zehnten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Frau Martine Schaeffer, mit Amtwohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. CPI CPEH 2 S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, registriert im Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 118.036, und

2. Corpus Sireo Investment Residential No. 2 GmbH (ehemals "Corpus Sireo Wohnen Beteiligung No. 2 GmbH"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit registriertem Sitz in 50931 Köln, Aachener Str. 186, registered with the trade register in Düsseldorf under number HRB 66349,

beide hier vertreten durch Gianpiero SADDI, Notarschreiber, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund von Vollmachten, welche am 9. August 2011 und am 10. August 2011 ausgestellt wurden.

Diese Vollmachten, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurden, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Parteien sind die alleinigen Gesellschafter von CitCor Residential Holdings S.à r.l. (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, registriert im Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183, gegründet durch eine notarieller Urkunde mit Datum vom 9. Juli 2007 welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 11. September 2007 (Nummer 1951) (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist und dessen Gesellschaftsatzung zum letzten mal durch eine notarielle Urkunde vom 26. Juni 2009 veröffentlicht im Mémorial C vom 23. Juli 2009 (Nummer 1421) abgeändert wurde.

Die erschienenen Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, ersuchen den Notar die folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen die Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von zehn Euro (EUR 10.-) durch Ausgabe von neun (9) Aktien der Kategorie A und von einer Aktie der Kategorie B, mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1.-) und mit den selben Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien,

vom aktuellen Betrag in Höhe von sechshundertfünfunddreißigtausend siebenhundert-siebenunddreißig Euro (EUR 635.737,-)

auf sechshundertfünfunddreißigtausend siebenhundertsiebenundvierzig Euro (EUR 635.747,-) zu heben.

Die Ausgabe der neuen Aktien der Kategorien A und B erfolgt zum Nennwert der jeweiligen Aktien mit einem Aktienaufgeld pro Aktie von fünfhundertvierunddreißigtausend neunhundertneunundneunzig Euro (534,999).

Die neuen Aktien der Kategorien A und B wurden vollständig wie folgt gezeichnet:

a) alle neun Aktien der Kategorie A von CPI CPEH 2 S.à r.l., oben benannt, bezahlt vollständig durch die Einbringung einer Geldeinlage in Höhe von vier Millionen achthundertfünfhunderttausend Euro und (EUR 4,815,000); der Unterschied zwischen dem Nominalwert der neuen Kategorie A Aktien und der Geldeinlage ist dem Aktienprämiumkonto zuzuordnen;

b) die eine (1) Aktie der Kategorie B von Corpus Sireo Investment Residential No. 2 GmbH oben benannt, bezahlt vollständig durch die Einbringung einer Geldeinlage in Höhe von fünfhundertfünfunddreißigtausend Euro (EUR 535,000); der Unterschied zwischen dem Nominalwert der neuen Kategorie B Aktie und der Geldeinlage ist dem Aktienprämiumkonto zuzuordnen.

Der Nachweis über das Bestehen und über den Wert der Einlage wurde dem unterzeichnenden Notar gegenüber erbracht mittels Bankzertifikat.

#### Zweiter Beschluss

Augrund des vorherigen Beschlusses, beschließen die Gesellschafter den ersten Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

“ **6.1.** Das Stammkapital der Gesellschaft wird auf sechshundertfünfunddreißigtausend siebenhundertsiebenundvierzig Euro (EUR 635.747,-) festgelegt, eingeteilt in fünfhundertzweiundsiebzigtausend einhundertzweiundsiebzig (572.172) Stammaktien der Kategorie A mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-) und dreiundsechzigtausend fünfhundertfünfsiebzig (63.575) Stammaktien der Kategorie B mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-), alle gezeichnet und in voller Höhe einbezahlt.“

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, beschließen die Gesellschafter die Versammlung zu beenden.

Worüber Urkunde erstellt wurde in Luxemburg, zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2011. LAC/2011/36784. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011118182/126.

(110136142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

#### **CMC Capital Luxembourg 4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.327.

#### EXTRAIT

Les 15 parts sociales de catégorie D détenues par Monsieur Derry CROWLEY ont été transférées en date du 17 août 2011 au profit de la société CMC NOMINEES LIMITED, Building G, West Cork Technology Park, Clonakilty, Co. Cork, Ireland, RC n°415020;

Les 15 parts sociales de catégorie D détenues par Monsieur Donal McCARTHY ont été transférées en date du 17 août 2011 au profit de la société CMC NOMINEES LIMITED, Building G, West Cork Technology Park, Clonakilty, Co. Cork, Ireland, RC n°415020.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour CMC CAPITAL LUXEMBOURG 4

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011120421/17.

(110138732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.



**COF II (B) (Lux) SARL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.351.

I. L'adresse de Michael Robert Kidd, Gérant de classe B, a changé et est à présent au 44, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg

II. Par résolutions prises en date du 1<sup>er</sup> août 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat

2. Nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

III. Le siège social de l'associé COF II (B) (Lux) Holdings SARL a changé et est à présent au 44, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011120956/19.

(110138842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Via One Vision Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 145.208.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation avec effet immédiat de la convention de domiciliation conclue le 25 février 2009 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés;

Via One Vision Holdings S.à.r.l., B 145 208, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et

Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Fait à Luxembourg, le 23 août 2011.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry / Catherine Noens

Référence de publication: 2011120721/15.

(110138157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**TPL Ludwigsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.125,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.107.

In the year two thousand and eleven, the fifth day of August.

Before M<sup>e</sup> Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRACK CAPITAL KAUF LAND S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 159.866 (Brack),

hereby represented by Danielle Schroeder, company manager, residing professionally in Luxembourg, in her capacity as authorised representative of the Company,

AND,

MRS. HELI OLAMI, born on March 27, 1970, domiciled at 5<sup>th</sup> Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat-gan, Israël,

hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

being all the shareholders (the Shareholders) of TPL LUDWIGSBURG S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 123.107 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated

by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 15, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 253 of February 27, 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated August 31, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°- 2385 of October 23, 2007.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Creation of two classes of shares in the share capital of the Company namely (i) class A shares (the Class A Shares) and (ii) class B shares (the Class B Shares), all having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each;
3. Conversion of the 500 existing shares in the share capital of the Company into Class A Shares;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) Class A Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to thirteen thousand one hundred twenty-five euro (EUR 13,125.-) by way of the creation and issuance of twenty-five (25) new Class A Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares;
5. Subscription to and payment of the newly issued shares as specified under item 4. above by a contribution in kind, the remaining amount to be affected to the Class A share premium account of the Company;
6. Subsequent amendment to article 8. and article 19. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the creation of new classes of shares adopted under item 2. above and the increase of the share capital specified under item 4.;
7. Amendment to articles 16 and 17 of the Articles, so that the financial year of the Company shall begin on January 1 of any calendar year and shall end on December 31 of the same calendar year;
8. Modification of the current financial year of the Company, having started on October 1, 2010, to be closed on December 31, 2010 instead of September 30, 2011;
9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;
10. Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that they have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to create two classes of shares in the share capital of the Company namely (i) class A shares (the Class A Shares) and  
(ii) class B shares (the Class B Shares), all having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to convert the five hundred (500) existing shares in the share capital of the Company into Class A Shares.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) Class A Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to thirteen thousand one hundred twenty-five euro (EUR 13,125.-) by way of the creation and issuance of twenty-five (25) new Class A Shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

BRACK CAPITAL KAUF LAND S.À R.L., represented as stated above, declares to subscribe to twenty-three (23) new Class A Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one million four hundred fifty-eight thousand four hundred and nine euro (EUR 1,458,409.-) that it has against the Company (the Brack Receivable).

The contribution of the Brack Receivable in an aggregate amount of one million four hundred fifty-eight thousand four hundred and nine euro (EUR 1,458,409.-) is allocated as follows:

(i) an amount of five hundred seventy-five euro (EUR 575.-) is allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one million four hundred fifty-seven thousand eight hundred thirty-four euro (EUR 1,457,834.-) is allocated to the share premium account attached to the Class A Shares of the Company.

The valuation of the Brack Receivable is evidenced by inter alia (i) an interim balance sheet of the Company dated as of June 30, 2011 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on August 2, 2011 by the management of Brack and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that:

“Brack is the legal owner of the Brack Receivable. Brack is solely entitled to and possesses the power to dispose of the Brack Receivable;

- the Brack Receivable is freely transferable and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Brack Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Brack;

- the outstanding amount payable by the Company under the Brack Receivable corresponds to its nominal value of one million four hundred fifty-eight thousand four hundred and nine euro (EUR 1,458,409.-), as shown in the interim balance sheet of the Company dated as of June 30, 2011. Since the date of the interim balance sheet there have been no changes to this outstanding amount. The Company being the debtor of the Brack Receivable, the management proposes to contribute the Brack Receivable into the Company’s equity for a contribution value equal to its nominal value of one million four hundred fifty-eight thousand four hundred and nine euro (EUR 1,458,409.-); and

- upon contribution of the Brack Receivable to the Company, the Brack Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

MRS. HELI OLAMI represented as stated above, declares to subscribe to two (2) new Class A Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one hundred twenty-six thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 126,825.-) that she has against the Company (the Olami Receivable).

The contribution of the Olami Receivable in an aggregate amount of one hundred twenty-six thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 126,825.-) is allocated as follows:

(i) an amount of fifty euro (EUR 50) is allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one hundred twenty-six thousand seven hundred seventy-five euro (EUR 126,775.-) is allocated to the share premium account attached to the Class A Shares of the Company.

The valuation of the Olami Receivable is evidenced by inter alia, (i) an interim balance sheet of the Company dated as of June 30, 2011 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on July 25, 2011 by Mrs. Heli Olami and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that:

“Mrs. Heli Olami is the legal owner of the Olami Receivable. Mrs. Heli Olami is solely entitled to and possesses the power to dispose of the Olami Receivable;

- the Olami Receivable is freely transferable and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Olami Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Mrs. Heli Olami;

- The outstanding amount payable by the Company under the Olami Receivable corresponds to its nominal value of one hundred twenty-six thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 126,825.-), as shown in the interim balance sheet of the Company dated as of June 30, 2011. Since the date of the interim balance sheet there have been no changes to this outstanding amount. The Company being the debtor of the Olami Receivable, Mrs. Heli Olami proposes to contribute the Olami Receivable into the Company’s equity for a contribution value equal to its nominal value of one hundred twenty-six thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 126,825.-); and

- upon contribution of the Olami Receivable to the Company, the Olami Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Such certificates and a copy of the interim balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in the share capital, as follows:

BRACK CAPITAL KAUF LAND S.À R.L. ....	483 Class A Shares
MRS. HELI OLAMI .....	42 Class A Shares
Total: .....	525 Class A Shares

*Fifth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 8, 16, 17 and 19 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The share capital of the Company is set at thirteen thousand one hundred twenty-five euro (EUR 13,125.-), represented by five hundred twenty-five (525) class A shares in registered form, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the Class A Shares) all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be increased in one or several times by the issuance of Class A Shares or class B shares (the Class B Shares and together with the Class A Shares, the “shares”).

Each share premium amount paid with respect to the issuance of a class of shares in the share capital of the Company shall be attached to such class of shares.

No distribution of any kind can be made on the Class A Shares before the share premium attached to the Class B Shares (if any) is repaid in full.”

“ **Art. 16.** The Company’s financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.”

“ **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

Subject to the provisions of article 8 above, the balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.”

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve, as a consequence of the modification of article 16 referred to herin, that the next Company’s financial year starting on October 1, 2011, will end on December 31, 2011.

*Seventh resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued class A shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand nine hundred Euro (EUR 2,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l’an deux mille onze, le cinquième jour du mois d’août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

BRACK CAPITAL KAUF LAND S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.866 (Brack),

ici représentée par Danielle Schroeder, administratrice de société, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que mandataire de la Société valablement autorisé,

ET

Mme HELI OLAMI, née le 27 mars 1970, domiciliée au 5<sup>th</sup> Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat-gan, Israël,

ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

en tant qu'associés (les Associés) de TPL LUDWIGSBURG S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.107 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société). La Société a été constituée par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 253 le 27 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2385 le 23 octobre 2007.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocations;
2. Création de deux catégories de parts sociales dans le capital de la Société, soit (i) des parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et (ii) des parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;
3. Conversion des 500 parts sociales existantes de la Société en Parts Sociales de Classe A;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125) par la création et l'émission de vingt-cinq (25) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;
5. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné au point 4. ci-dessus par un apport en nature, le solde étant affecté au compte de prime d'émission Classe A de la Société;
6. Modification subséquente des articles 8. et 19. des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y faire figurer la création de nouvelles catégories de parts sociales adoptée au point 2. ci-dessus et l'augmentation du capital social décrite au point 4.;
7. Modification des articles 16 et 17 des Statuts pour que l'exercice social de la Société débute le 1 janvier de chaque année calendaire et prenne fin le 31 décembre de la même année calendaire;
8. Modification de l'actuel exercice social de la Société qui a débuté le 1 octobre 2010 pour qu'il prenne fin le 31 décembre 2010 au lieu du 30 septembre 2011;
9. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;
10. Divers.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société ayant été valablement convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de créer deux catégories de parts sociales dans le capital de la Société, soit (i) des parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et (ii) des parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales de Classe A.

*Quatrième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125) par la création et l'émission de vingt-cinq (25) nouvelles Parts Sociales de Classe A de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription – Libération*

BRACK CAPITAL KAUFLAND S.A R.L., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-trois (23) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant de un million quatre cent cinquante-huit mille quatre cent neuf euros (EUR 1.458.409) qu'elle détient envers la Société (la Créance Brack).

L'apport de la Créance Brack d'un montant total de un million quatre cent cinquante-huit mille quatre cent neuf euros (EUR 1.458.409) est affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de cinq cent soixante-quinze euros (EUR 575) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de un million quatre cent cinquante-sept mille huit cent trente-quatre euros (EUR 1.457.834) au compte de prime d'émission lié au Parts Sociales de Classe A de la Société.

L'évaluation de la Créance Brack est certifiée entre autre par (i) un bilan intérimaire de la Société en date du 30 juin 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis le 2 août 2011 par la gérance de Brack, reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort dudit certificat que:

«- Brack est le seul propriétaire de la Créance Brack. Brack est le seul ayant droit à la Créance Brack et a le droit d'en disposer.

- la Créance Brack est librement cessible, elle n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété de la Créance Brack apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Brack;

- le solde dû par la Société selon la Créance Brack correspond à sa valeur nominale de un million quatre cent cinquante-huit mille quatre cent neuf euros (EUR 1.458.409) comme démontré dans le bilan intérimaire de la Société en date du 30 juin 2011. Depuis la date du bilan intérimaire, aucune modification n'a été apportée à ce solde. La Société étant le débiteur de la Créance Brack, la gérance propose d'apporter au capital de la Société la Créance Brack dont la valeur d'apport correspond à sa valeur nominale de un million quatre cent cinquante-huit mille quatre cent neuf euros (EUR 1.458.409); et

- dès l'apport de la Créance Brack à la Société, la Créance Brack sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Mme HELI OLAMI, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux (2) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libère par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de cent vingt-six mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 126.825) qu'elle détient envers la Société (la Créance Olami).

L'apport de la Créance Olami d'un montant total de cent vingt-six mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 126.825) est affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de cinquante euros (EUR 50) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de cent vingt-six mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 126.775) au compte de prime d'émission lié au Parts Sociales de Classe A de la Société.

L'évaluation de la Créance Olami est certifiée entre autre par (i) un bilan intérimaire de la Société en date du 30 juin 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis le 25 juillet 2011 par Mme Olami, reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort dudit certificat que:

«- Mme Olami est la seule propriétaire de la Créance Olami. Mme Olami est le seul ayant droit à la Créance Olami et a le droit d'en disposer.

- la Créance Olami est librement cessible, elle n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété de la Créance Olami apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Mme Olami;

- le solde dû par la Société selon la Créance Olami correspond à sa valeur nominale de cent vingt-six mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 126.825) comme démontré dans le bilan intérimaire de la Société en date du 30 juin 2011. Depuis la date du bilan intérimaire, il n'y a eu aucune modification à ce solde. La Société étant le débiteur de la Créance Olami, la gérance propose d'apporter au capital de la Société la Créance Olami dont la valeur d'apport correspond à sa valeur nominale de cent vingt-six mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 126.825); et

- dès l'apport de la Créance Olami à la Société, la Créance Olami sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Les certificats et la copie du bilan intérimaire, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés décident d'enregistrer que la participation dans la Société après l'augmentation de capital est la suivante:

BRACK CAPITAL KAUF LAND S.A R.L. ....	483 Parts Sociales de Classe A
Mme. HELI OLAMI .....	42 Parts Sociales de Classe A
Total: .....	525 Parts Sociales de Classe A

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des décisions qui précèdent, les Associés décident de modifier les articles 8, 16, 17 et 19 des Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de Classe A sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A) toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté à une ou plusieurs reprises par l'émission de Parts Sociales de Classe A ou de parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales).

Chaque prime d'émission payée en rapport avec l'émission d'une catégorie spécifique de parts sociales dans le capital social de la Société sera liée à ladite catégorie de parts sociales.

Aucune distribution de quelque nature ne sera effectuée sur les Parts Sociales de Classe A avant que la prime d'émission liée au Parts Sociales de Classe B (le cas échéant) ne soit entièrement remboursée.»

« **Art. 16.** L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale avec le bilan.»

« **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-dessus, le solde est à la disposition des associés.

Les Associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base de relevés de comptes établis par les gérants montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut être supérieur aux bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve prévue par la loi ou par les présents statuts.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.»

#### *Sixième résolution*

Les associés décident, suite à la modification de l'article 16 dont question ci-dessus, que le prochain exercice social, commençant le 1er octobre 2011, se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Septième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales de classe A nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: D. Schroeder, V. Schmitt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2011. LAC/2011/36057. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011116154/363.

(110133353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

---

**AIG/Lincoln Campus-M Schatzbogen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.339.

—  
EXTRAIT

L'Associé unique de la Société a vu son adresse modifiée comme suit:

AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) Sàrl, 41 Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIG/Lincoln Campus-M Schatzbogen Sàrl

Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2011120758/15.

(110138114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**Composition S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5370 Schuttrange, 11, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 72.732.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120425/10.

(110138210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**A.L.D. Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.880.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 26 mai 2011:*

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rémy MENEGUZ de son poste d'Administrateur et Président du Conseil d'administration.

2. L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, né le 16.03.1968 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur;

3. L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de Monsieur Giovanni VITTORE, né le 29.05.1955 à Turi, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et est nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013

4. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. "BKM", inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n°B33849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur, en remplacement de la Fiduciaire Mevea S.à r.l.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013



5. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.L.D. PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2011120877/24.

(110138881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Composition S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5370 Schuttrange, 11, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 72.732.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120426/10.

(110138211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Composition S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5370 Schuttrange, 11, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 72.732.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120427/10.

(110138212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Chunko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.080.

---

L'an deux mille onze, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHUNKO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2584 du 22 octobre 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 221 du 2 février 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant total de EUR 100.000,- (cent mille euros) par versement en espèces et par émission de 10.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune. Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille euros) à un montant de EUR 200.000,- (deux cent mille euros).

2. Souscription et libération des 10.000 nouvelles actions ainsi créées.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 100.000,- (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille euros) à un montant de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) par l'émission de 10.000 (dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

*Souscription et Libération*

Les 10.000 (dix mille) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique SGG S.A., une société anonyme, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts, premier alinéa, est modifié comme suit:

« **5.1.** Le capital souscrit est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

*Evaluation des frais,*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33997. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011119325/64.

(110137177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

**Confelux Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 32.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120428/11.

(110138692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**ArcStore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 80.500.

*Extract of the minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders of ARCSTORE, S.A. held on August 16<sup>th</sup> 2010.*

The meeting notes the resignation of MM Martin COOKE, Mohamed AIHI et Michel MAGGI, decides to reduce the number of Directors to three and reappoints the other Directors for a statutory term expiring at the date of the next Annual General Meeting to be held in 2011.

The present Directors are:

- Mr Bernard Moreau, Director, residing in Sandweiler
- Mr Allan Patrick Lowe, Director, residing in Senningen
- Mrs Gillian Arcone, Director, residing in Münsbaeh

The meeting appoints Davies Associates Sàrl as "commissaire aux comptes" for the new statutory term expiring at the date of the next Annual General Meeting in 2011.

### Traduction en français

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de ARCSTORE S.A. qui s'est tenue le 16 août 2010.*

L'assemblée prend acte de la démission de MM Martin COOKE, Mohamed AIHI et Michel MAGGI de leur poste d'administrateur, décide de ramener à trois le nombre des administrateurs et reconduit le mandat des autres administrateurs pour une nouvelle période statutaire se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Le conseil d'administration se compose de:

- Mr Bernard Moreau, Directeur, demeurant à Sandweiler
- Mr Allan Patrick Lowe, Directeur, demeurant à Senningen
- Mme Gillian Arcone, Directeur, demeurant à Münsbach

L'assemblée désigne Davies Associates Sàrl aux fonctions de commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Certified true extract / Pour extrait conforme

ARCSTORE S.A.

Bernard MOREAU

Administrateur délégué

Référence de publication: 2011120890/33.

(110138849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

### **Compagnie du Lac aux Lotus S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.764.

L'an deux mille onze, le vingt et un juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE DU LAC AUX LOTUS S.A., S.P.F., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 739 du 5 octobre 1977 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2090 du 6 octobre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claudio TOMASSINI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II:

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1) Transfert du siège social de la société au Panama et adoption de la nationalité panaméenne.
- 2) Pouvoirs Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société au Panama, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera d'exister sous la nationalité panaméenne.

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la Société dans la République de Panama, à Panama-City, Calle Aquilino de la Guardia 8.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

L'Assemblée constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société.

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide qu'une assemblée des actionnaires se tiendra dans la République de Panama, pour modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation panaméenne et pour adopter les nouveaux statuts de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Jacques RECKINGER et à Monsieur Claudio TOMASSINI chacun avec pouvoir de signature individuelle, pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue d'accomplir toutes les formalités requises, notamment pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive ci-après.

*Condition suspensive*

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités panaméennes compétentes.

Evaluation des frais, Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. TOMASSINI, C. HAAG, A. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33998. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011119330/67.

(110137205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

**PGF III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.531.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle le 1/8/2011*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011:

1. Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; Administrateur de la Société;

2. Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; Administrateur de la Société;

3. Monsieur Mark CRADER, demeurant professionnellement à The Wall House, Boundway Hill, SO41 6EN, Sway, Royaume-Uni; Administrateur de la Société;

4. La société Ernst & Young S.A., ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771; commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120639/21.

(110138270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Copargest S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.962.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120430/10.

(110138730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Dépôt MANGEN ET KRACK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4997 Schouweiler, 14, rue de Dahlem.

R.C.S. Luxembourg B 25.916.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120431/10.

(110138584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Dropal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.407.

---

L'an deux mille onze, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DROPAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 396 du 29 avril 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 197 du 24 janvier 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant total de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par versement en espèces et par émission de 50 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1000,- (mille euros) chacune. Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 231.000,- (deux cent trente et un mille euros) à un montant de EUR 281.000,- (deux cent quatre-vingt-un mille euros).

2. Souscription et libération des 50 nouvelles actions ainsi créées.

3. Modification subséquente des statuts.

#### 4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 231.000,- (deux cent trente-et-un mille euros) à un montant de EUR 281.000,- (deux cent quatre-vingt-un mille euros) par l'émission de 50 (cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1000,- (mille euros) chacune.

##### *Souscription et Libération*

Les 50 (cinquante) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire majoritaire Louv S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire qui le constate expressément.

##### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts, premier alinéa, est modifié comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 281.000,- (cent cinquante mille euros) représenté par 281 (deux cent quatre-vingt et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.»

##### *Evaluation des frais,*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33993. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011119355/67.

(110137148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

#### **D-Lux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 133.797.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011120432/14.

(110138568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Elman Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 137.656.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> août 2011 il a été convenu ce qui suit:

- le siège social de la société est transféré au 23, rue Aldringen L - 1118 Luxembourg
- la démission de M. Marc Liesch, en sa qualité d'administrateur est acceptée, avec effet immédiat
- élection d'un nouvel administrateur:

M. Christoph Nellinger, 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

INTER-HAUS-Luxembourg S.A., Administrateur, 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg

Mme Andrea THIELENHAUS, Administrateur, 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg

M. Christoph Nellinger, Administrateur, 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin en date du 1<sup>er</sup> août 2017

L'adresse du chargé du contrôle des comptes:

AUTONOME DE REVISION, commissaire

est transférée à l'adresse suivante:

10, rue de Medernach

L-7619 Larochette

Le mandat du commissaire prendra fin en date du 1<sup>er</sup> août 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2011.

ELMAN HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011120770/27.

(110137736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

**Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 159.763.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr. Marco Ruiz, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of Prax Capital China Real Estate Fund III GP, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, acting as the general partner (the "General Partner" or "GP") of "PRAX CAPITAL CHINA REAL ESTATE FUND III, S.C.A., SICAR", a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (the "Company"),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the said GP in its meeting held by circular resolutions effective as of July 4, 2011,

which decision, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person requested the notary to enact the following statements:

1) The Company was incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on December 30, 2010, published in the Mémorial C on June 30, 2011 number 1428;

and has now a subscribed share capital of fifty thousand US dollars (US\$ 50,000.-) divided into one (1) General Partner Share and four hundred ninety-nine (499) Ordinary Shares with a par value of one hundred US dollar (US \$ 100.-) each and each partly paid-up at 5% of their value,

2) Article 7 (f) of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") foresees an authorized share capital as follows:

**" Art. 7. Share capital. ...**

(f) The authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at two hundred million US dollars (US dollars 200,000,000.-) consisting of an aggregate number of one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,999,999) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one hundred US dollars (US dollars 100.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorised capital.

...".

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 (f) of the Articles, the board of managers of the said GP, in its meeting held by circular resolutions effective as of July 4, 2011, resolved to increase the subscribed share capital of the Company (where the subscription forms for Shares will have been received and the funds relating thereto will be at the disposal of the Company) by an amount of THIRTY MILLION FOUR HUNDRED AND THIRTY-FIVE THOUSAND US dollars (US\$ 30,435,000.-) in order to raise it from its present amount of FIFTY THOUSAND US dollars (US\$ 50,000.-) to THIRTY MILLION FOUR HUNDRED AND EIGHTY-FIVE THOUSAND US dollars (US\$ 30,485,000.-), by the issue of THREE HUNDRED AND FOUR THOUSAND THREE HUNDRED AND FIFTY (304,350) additional Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED US dollar (US\$ 100.-) each.

Thereupon, Mr. Marco Ruiz, prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions and the bank confirmation as attached, that the board of managers of the GP has accepted the subscription of a total of THREE HUNDRED AND FOUR THOUSAND THREE HUNDRED AND FIFTY (304,350) additional Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED US dollar (US \$ 100.-) each, for a total amount of THIRTY MILLION FOUR HUNDRED AND THIRTY-FIVE THOUSAND US dollars (US\$ 30,435,000.-) and declares that such additional Ordinary Shares have been partly paid-up to 5% of their par value, in cash, so that an amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED AND TWENTY-ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY US dollars (US\$ 1.521.750.-) has been available to the Company on July 4, 2011, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers, which remain attached hereto.

4) As a consequence of the increase of the subscribed share capital of the Company, Article 7 (d) of the Articles will from now have the following wording:

**" Art. 7. Share Capital. ...**

(d) The Company has a subscribed share capital of thirty million four hundred and eighty-five thousand US dollars (US \$ 30,485,000.-), divided into one (1) General Partner Share and three hundred and four thousand eight hundred and forty-nine (304,849) Ordinary Shares with a par value of one hundred US dollars (US \$ 100.-) each.

...".

**Costs**

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt et un juillet.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Marco Ruiz, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de Prax Capital China Real Estate Fund III GP, S.à r.l., une société constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, agissant en qualité d'associé commandité (l'«Associé Commandité») de "PRAX CAPITAL CHINA REAL ESTATE FUND III, S.C.A., SICAR", Société en Commandite par Actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) ayant son siège social au 6, Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'Associé Commandité de ladite Société par résolutions circulaires prenant effet à compter du 4 juillet 2011,



laquelle décision restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 1428 en date du 30 juin 2011;

et elle a actuellement un capital social souscrit de cinquante mille dollars US (US\$ 50.000.-) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100,-) chacune, partiellement libérées à hauteur de 5% de leur valeur nominale.

2. L'article 7 (f) des statuts de la Société (les «Statuts») prévoit un capital social autorisé dans les termes suivants:

**" Art. 7. Capital Social. ...**

(f) Le capital social autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à deux cent millions de dollars US (US \$ 200.000.000.-), constitué d'un nombre total de un million neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (1.999.999) Actions Ordinaires avec une (1) Action d'Associé Commandité avec une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100.-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminés par l'Associé commandité dans la limite du capital autorisé.

...".

3. En vertu des dispositions de l'Article 7 (f) des Statuts mentionné ci-dessus, le conseil de gérance de l'Associé Commandité de la Société a décidé, par résolutions circulaires prenant effet au 4 juillet 2011, d'augmenter le capital social souscrit de la Société (lorsque les contrats de souscription d'Actions de la Société auront été reçus et les fonds y relatifs seront à la disposition de la Société) à concurrence de TRENTE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-CINQ MILLE dollars US (US\$ 30.435.000.-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de CINQUANTE MILLE dollars US (US\$ 50.000.-) à TRENTE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE dollars US (US\$ 30.485.000.-) par l'émission de TROIS CENT QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE (304.350) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de CENT dollars US (US\$ 100.-) chacune.

Alors, Monsieur Marco Ruiz, prénommé, sur la base des résolutions circulaires ci-avant et de la confirmation bancaire ci-attachée, déclare que le conseil de gérance de l'Associé Commandité a accepté la souscription d'un nombre total de TROIS CENT QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE (304.350) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de CENT dollars US (US\$ 100.-) chacune, pour un montant total de TRENTE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-CINQ MILLE dollars US (US\$ 30.435.000.-) et déclare que ces Actions Ordinaires ont été partiellement libérées à hauteur de 5% de leur valeur nominale, par apport en numéraire, de sorte que la somme totale de UN MILLION CINQ CENT VINGT-UNE MILLE SEPT CENT CINQUANTE dollars US (US\$ 1.521.750.-) s'est trouvée à la disposition de la Société au 4 juillet 2011, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs, qui restent annexés aux présentes.

4. À la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7 (d) des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

**" Art. 7. Capital Social. ...**

(d) La Société a un capital social souscrit de trente millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille dollars US (US\$ 30.485.000.-) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et trois cent quatre mille huit cent quarante-neuf (304.849) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100,-) chacune.

...".

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ EUR 6.500.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. RUIZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33999. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011119528/141.

(110137300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

**Immobilière Feidt & Thill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7270 Helmsange, 14, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 85.761.

L'an deux mil onze, le sixième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE FEIDT & THILL S. A., avec siège social au 14, rue Général Patton, L-7270 Helmsange/Walferdange, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 85.761, constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain Tholl de résidence à Mersch en date du 21 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 736 du 14 mai 2002 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Karine Reuter alors de résidence à Rédange/Attert, en date du 6 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2590 du 26 novembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Juliane José HEIDERSCHIED, demeurant à L-6948 Niederanven, 10 Vir Reischtert,

qui désigne comme secrétaire Madame Noëlle Annette PETRY, demeurant à L-7270 Helmsange, 14, rue Général Patton.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Juliane José HEIDERSCHIED, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers.

2. Modification subséquente du 6<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante: "La société se trouve engagée valablement en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs délégués".

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première et Deuxième résolutions:*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers et en conséquence le 6<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. § 6.** La société se trouve engagée valablement en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs-délégués".

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Juliane Heiderscheid, Noëlle Petry, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 août 2011. LAC/2011/36287. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011119432/61.

(110137039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**DreiP AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 139.791.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011120435/9.

(110138576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**DreiP AG et Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 143.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011120436/9.

(110138575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Dresden Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 202.274,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120437/11.

(110138256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**FI4SI, Field Intelligence for Social Innovation, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5374 Munsbach, 26A, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg F 8.837.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Binni, Ernestina, Ingénieur, de nationalité italienne, demeurant au 4 Rue de l'Ouest, L-2273, Luxembourg, Luxembourg
  2. Foulonneau, Muriel, Ingénieur de recherche, de nationalité française, demeurant au 51 Boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, Luxembourg
  3. Turki, Emin, architecte, de nationalité tunisienne, demeurant au 2 Rue Riquet, Paris, France
  4. Turki, Slim, chercheur, de nationalité tunisienne, demeurant au 26A Rue du Château, L-5374 Munsbach, Luxembourg
  5. Zephir, Olivier, Chercheur, de nationalité mauricienne, demeurant au 36 Rue Bouffard, 33000 Bordeaux, France
- et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

## I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de "Field Intelligence for Social Innovation, A.s.b.l.", dénommée "FI4SI".

**Art. 2.** L'association vise à travers les projets qu'elle coordonne, à soutenir et à promouvoir des actions d'innovation sociale.

Une innovation sociale est un changement effectué par une organisation ou une communauté en vue de favoriser le mieux-être des individus et des collectivités. Elle apporte une solution à un problème social/sociétal en sortant des pratiques courantes. Elle est à la fois sociale dans ses fins et ses moyens. Dans son approche ou dans ses pratiques elle crée de nouveaux rapports sociaux ou de collaboration. Les nouvelles idées (produits, services et modèles) qu'elle apporte répondent simultanément à des besoins sociaux (plus efficacement que d'autres solutions).

Au-delà de la réponse à des situations d'urgence, les projets de l'Association doivent s'inscrire dans une logique de développement durable et tenir compte de leur impact économique, social et environnemental à court, moyen et long termes. Les projets tiennent également compte des spécificités du terrain de leur déploiement.

Les projets de l'Association sont construits dans une logique d'échanges symétriques de connaissances et d'expériences entre les membres de l'association et les bénéficiaires de ses projets.

L'Association a également pour objectif de développer des collaborations scientifiques notamment dans le domaine de l'innovation des produits, services et systèmes intégrant le développement social.

L'Association travaille en coopération avec les parties prenantes contribuant au succès de ses projets: institutions gouvernementales, acteurs de la société civile, organisations non-gouvernementales, acteurs économiques, monde académique, etc.

**Art. 3.** L'association a son siège social au 26A, Rue du Château, L-5374 Munsbach, Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** L'association exerce ses activités dans un esprit de neutralité politique et religieuse.

**Art. 5.** La durée de l'association est indéterminée.

**Art. 6.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

## II. Périmètre d'action

**Art. 7.** L'Association travaille dans un esprit d'ouverture géographique et culturelle. Elle intervient là où ses projets pourraient apporter une valeur ajoutée.

**Art. 8.** Les actions et projets de l'Association couvrent les services dans un ou plusieurs domaines et secteurs d'activités définis par le conseil d'administration.

## III. Membres

**Art. 9.** Peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique ou personne morale adhérant aux buts de l'association. Seuls les membres effectifs disposent d'une voix à l'assemblée générale.

Peut devenir membre adhérent toute personne morale ou personne physique susceptibles de contribuer à la réalisation des buts de l'association, tels que définis à l'Article 2 des statuts.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite (via courrier postal ou électronique) au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 10.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 11.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après la réception de deux rappels recommandés avec accusé de réception n'a pas acquitté la cotisation à partir de l'envoi du dernier rappel.

**Art. 12.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

## IV. Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

#### V. Administration

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 1 an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 16.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 17.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 18.** Le président peut engager l'association par sa seule signature pour les actes dont la valeur ne dépasse pas 500 euros.

**Art. 19.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### VI. Contributions et Cotisations

**Art. 20.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 21.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

#### VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 22.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 23.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 24.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

#### IX. Dissolution et Liquidation

**Art. 25.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 26.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

#### X. Dispositions finales

**Art. 27.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2011118259/117.

(110135733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.392.825,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.088.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011120510/18.

(110138426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**AIG/Lincoln EE CS Two, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.437.

**EXTRAIT**

L'Associé de la Société a vu son adresse modifiée comme suit:

AIG/Lincoln EE CS One, 41 Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIG/Lincoln EE CS Two

Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2011120759/15.

(110138109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**DFJ Lux IX A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 57.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011120442/11.

(110138700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Dolvifra SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 73.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011120447/12.

(110138564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Alimede Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.955,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.645.

---

En date du 30 juin 2011, la société G.O.U-Luxembourg One s.à r.l. a cédé 841.400 parts sociales ordinaires de Classe A représentant la totalité de ses parts sociales détenues dans la société Alimede Luxembourg s.à r.l. de la manière suivante:

- 258, 900 parts sociales ordinaires de classe A à Attività Finanziarie Immobiliari S.p.A., enregistrée au Registro délie Imprese di Roma sous le numéro 05809900581, société de droit italien, ayant son siège social à Rome, Lungotevere Flaminio 78;

- 194,175 parts sociales ordinaires de classe A à Tregi Fin S.p.A., enregistrée au Registro délie Imprese di Pesaro e Urbino sous le numéro 04517530152, société de droit italien, ayant son siège social à Pesaro, Via B. Bedosti 21;

- 194,175 parts sociales ordinaires de classe A à Emet S.p.A., enregistrée au Registro délie Imprese di Roma sous le numéro 06949391004, société de droit italien, ayant son siège social à Rome, Via Nazionale 200;

- 103,560 parts sociales ordinaires de classe A à Vertex Uno S.r.l. Unipersonale, enregistrée au Registro délie Imprese di Milano sous le numéro 04326270263, société de droit italien, ayant son siège social à Milan, Via San Smpliciano, 2; et

- 90,590 parts sociales ordinaires de classe A à Evmezz S.r.l., enregistrée au Registro délie Imprese di Roma sous le numéro 11494211003, société de droit italien, ayant son siège social à Rome Viale Giotto 2/C.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011120900/22.

(110138843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Claudett - Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 128.591.

---

Suite à une réunion du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> août 2011 il a été convenu ce qui suit:

- le siège social de la société est transféré au 23, rue Aldringen L - 1118 Luxembourg

- l'adresse de l'administrateur INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A. est transférée au: 23, rue Aldringen L - 1118 Luxembourg

- l'adresse de la personne chargée du contrôle des comptes:

AUTONOME DE REVISION est transférée au:

10, rue de Medernach

L-7619 Larochette

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

CLAUDETT INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2011121629/19.

(110138250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Doushan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 41.199.

---

Les Bilans au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120448/10.

(110138556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**DSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7758 Grentzingen, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 152.168.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011120452/14.

(110138567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**ProLogis Poland XCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.998.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Finance XII S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered under the number RCS Luxembourg B 132.406, duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 27 July 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I. The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis Poland XCI S.à r.l. a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by deed of the undersigned notary on 2 Avril 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1120 of 11 June 2007 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 25 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 895 on 28 April 2009.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken has requested the undersigned notary to document the sole following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of five hundred and fifty thousand euros (EUR 550,000.-), in order to bring it from its current amount of five hundred sixty-five thousand euros (EUR 565,000.-) down to fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) by cancellation of twenty two thousand (22,000) shares having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The repayment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained.

The reimbursement of the amount of the share capital decrease will be settled by a repayment in cash to be realised as agreed between the Company and the Sole Shareholder.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is closed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,000 (one thousand euro).



### *Declaration*

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis European Finance XII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 132.406,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2011,

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

I. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de ProLogis Poland XCI S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire soussigné du 2 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1120 du 11 juin 2007 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 25 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 895 du 28 avril 2009.

II. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre et a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq cent cinquante mille euros (550.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de cinq cent soixante cinq mille euros (565.000,- EUR) à un montant de quinze mille euros (15.000,- EUR) par l'annulation de vingt deux mille (22.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Ledit remboursement ne pourra s'effectuer qu'après que les créances de la société aient été remboursées ou dûment provisionnées.

Le remboursement du montant de la réduction de capital social sera réglé par paiement en espèces effectué comme convenu entre la Société et l'Associée Unique.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'adoption de la résolution précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.000 (mille euros).

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2011. Relation: LAC/2011/35301. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011120029/98.

(110137766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**Dumong S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 24, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 108.251.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011120453/14.

(110138566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**HarbourVest Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.506,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 160.666.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du et avec effet au 19 juillet 2011, l'associé unique de la Société a cédé ses 12.506 parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un euro chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à Dover Street VII AIV L.P., une société (exempted limited partnership) des Iles Caïmans, dont le siège social est située au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, enregistrée auprès du General Registry of Cayman Islands under number 49107.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HarbourVest Acquisition S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011120499/16.

(110138268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Patatina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 127, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 162.961.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le neuf août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Madame Santina BUSCEMI, salariée, née à Turin (Italie), le 17 avril 1964, demeurant à L-8055 Bertrange, 127, rue de Dippach.

2) Madame Sonia BERARDI, salariée, née à Luxembourg, le 5 avril 1969, demeurant à L-8067 Bertrange, 9, rue du Sellier.

3) Monsieur Germain Ernest Michel BEFORT, salarié, né à Luxembourg, le 23 novembre 1970, demeurant à L-8067 Bertrange, 9, rue du Sellier.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée «PATATINA S.à r.l.», (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les présents statuts (les «Statuts») ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une ou de plusieurs crèches et/ou d'un ou de plusieurs foyers de jour pour enfants en bas âge.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Santina BUSCEMI, préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Madame Sonia BERARDI, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
3) Monsieur Germain Ernest Michel BEFORT, préqualifié, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Loi anti-blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8055 Bertrange, 127, rue de Dippach.
2. Sont nommés comme gérantes de la Société pour une durée indéterminée:
  - Madame Santina BUSCEMI, salariée, née à Turin (Italie), le 17 avril 1964, demeurant à L-8055 Bertrange, 127, rue de Dippach, et
  - Madame Sonia BERARDI, salariée, née à Luxembourg, le 5 avril 1969, demeurant à L-8067 Bertrange, 9, rue du Sellier.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérantes.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BUSCEMI, S. BERARDI, G. E. M. BEFORT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2011. LAC/2011/36395. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011118429/128.

(110135893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

**Entreprise Vert 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011120455/11.

(110138698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**MGJL Sub Co 3 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 3.000.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.986.

*Extrait des résolutions en date du 17 août 2011:*

1. Il est mis fin en date du 20 juin 2011 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr. James Hodgkinson

2. Le gérant suivant est nommé en date du 26 juillet 2011 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr. Christopher Green, né le 10 février 1976 à Orange (Australie), de résidence professionnelle: 1, Martin Place, 2000 Sydney, Australie;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Godfrey Abel

Mr Christopher Green

Mr. Daniel Peeters

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Jesse Verbist

*Mandataire*

Référence de publication: 2011121125/23.

(110138902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**G'EM les gem's s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2175 Luxembourg, 21, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 163.027.

STATUTS

L'an deux mille onze, le huit août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Florence ZEITOUN, indépendante, née à Montreuil (France) le 7 janvier 1969, demeurant à L-2175 Luxembourg, 21, rue Alfred de Musset,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie SCHUL, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 3 août 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

### **Titre I<sup>er</sup> . - Raison sociale, objet, siège, furée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le conseil en gemmologie, la création-expertise, la négociation sur pierres précieuses et fines et toutes activités connexes.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

En outre, elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "G'EM les gem's s.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

### **Titre II. - Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. - Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

#### **Titre IV. - Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

#### **Titre V. - Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

#### **Titre VI. - Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

##### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Florence ZEITOUN, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Madame Florence ZEITOUN, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- Le siège social est établi à L-2175 Luxembourg, 21, rue Alfred de Musset.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHUL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 août 2011. Relation: CAP/2011/3123. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 août 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011119724/128.

(110137049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**European Energy Assets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.752.

*Extrait des Résolutions Circulaires du Conseil d'Administration prises par le Conseil d'Administration en date du 21 juin 2011*

L'Assemblée Générale a décidé de nommer en tant que Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat:

- Christian B. Cleret, demeurant au 27 Chemin Edouard Sarasin, CH-1218 Le Grand Connex, Switzerland;

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120457/13.

(110138734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Sports Brands Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 36.180,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.186.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 14 juillet 2011*

Acceptation de la démission, avec effet immédiat de Messieurs Rhys Davies et Geoffrey Hemphill, tous deux gérants de classe A de la société.

Acceptation de la démission, avec effet immédiat de Monsieur Bruce Vandenberg, gérant de classe B de la société.

Nomination avec effet immédiat de Monsieur Bruce Vandenberg, né le 15 octobre 1974 à Durban (Afrique du Sud), demeurant 7a, Hope Fountain, The Beeches à GU15 1 JF Camberley, Surrey (Royaume-Uni), gérant de classe A de la société pour une durée indéterminée.

Nomination avec effet immédiat de Madame Herber Claudia, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, gérant de classe B de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2011121214/20.

(110138910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---